

Acte de mariage

La délivrance d'un acte auprès du service de l'Etat Civil est gratuite.

Pièces à fournir :

- Pièce d'identité,
- Livret de famille.

Pour les demandes par correspondance, merci de préciser nom, prénom, date du mariage et filiation et de joindre la copie d'une pièce d'identité et une enveloppe timbrée au tarif en vigueur.

Faire une demande en ligne :

Vous souhaitez :

Extrait d'acte de mariage avec filiation Extrait d'acte de mariage sans filiation Copie d'acte de mariage

Informations concernant l'poux

Nom *

Prénoms *

Date de naissance *

Lieu de naissance *

Nom du père

Nom de la mère

Prénom de la mère

Informations concernant l' épouse

Nom (de jeune fille pour les mariées) *

Prénoms *

Date de naissance *

Lieu de naissance *

Nom du père

Nom de jeune fille de la mère

Prénom de la mère

Autres informations

Date de mariage *

Lieu de mariage *

Référence de l'acte (si connue)

Précisez le lien de parenté

Usage prévu pour cet acte

Nombre d'exemplaire demandés *

Adresse du destinataire

Nom *

Prénom *

Adresse *

Code postal

Ville *

Pays *

Téléphone

Votre email *

Envoyer votre demande